

ART-THÉRAPIE

Diplôme d'Université Art-thérapie

L'art-thérapie s'adresse aux personnes qui souffrent de troubles de l'expression, de la communication ou de la relation. L'indication en art-thérapie est proposée par un médecin d'un commun accord avec les patients sensibles aux arts (musique, peinture, sculpture, danse, théâtre, mime, calligraphie, etc.). L'art-thérapeute sait établir un protocole de prise en charge thérapeutique (objectif thérapeutique, évaluation...), une stratégie thérapeutique, mettre en oeuvre des moyens adaptés et établir une recherche sur des critères scientifiques.

La formation proposée est validée par le Diplôme Universitaire d'art-thérapie, référence internationale dans son domaine.

Objectifs

- La formation est orientée vers l'exploitation du potentiel artistique dans une visée humanitaire et thérapeutique, et distingue l'art-thérapie traditionnelle (spécialité) à l'art-thérapie moderne (discipline). Elle inscrit cette discipline dans une démarche scientifique de haut niveau.
- L'objectif est d'assurer la bonne gestion d'ateliers d'art-thérapie orientée vers des postes à responsabilité et de répondre aux nouvelles exigences professionnelles.

Conditions d'inscription

- les diplômés Master II ou équivalence dans les secteurs sanitaires, sociaux, éducatifs,
- les médecins,
- les étudiants en pharmacie (dernière année), les étudiants en médecine (internat), les élèves en fin de formation de responsables d'institutions de soins, structures médicosociales et éducatives,
- les personnes ayant obtenu le titre certifié d'art-thérapeute de l'Afratapem*,
- les professionnels ayant des responsabilités dans les lieux de soins et les centres sociaux, socio-éducatifs, médicosociaux ou éducatifs, titulaires d'un diplôme de niveau II et 2 années minimum dans un poste à responsabilité,
- Autres profils : sur étude du dossier.

Dans tous les cas, le candidat remet un dossier d'inscription précisant ses motivations, ses projets et doit justifier de connaissances en art-thérapie équivalentes à la certification Afratapem.

Un entretien peut éventuellement être demandé au candidat.

Toutes les inscriptions et équivalences doivent obtenir l'accord de la commission pédagogique et scientifique.

4 sessions de 3 jours : 84 h
Stage : 70 h
Soit 154 h au total

Calendrier

9, 10, 11 mars 2015
1er, 2, 3 avril 2015
26, 27, 28 mai 2015
15, 16, 17 juillet 2015

Lieu de formation

UFR de médecine
de l'université de Tours
10 boulevard Tonnellé
à Tours (37)

*Titre d'art-thérapeute

répertorié par l'Etat au niveau II.
Enregistrement au Répertoire National
des Certifications Professionnelles
code NSF : 330V
Arrêté du 10 août 2012,
Journal Officiel du 22 août 2012

Information

Afratapem, organisme certificateur
02 47 51 86 20
afratapem@wanadoo.fr

Renseignements administratifs et inscriptions : Catherie PESCHARD (SUFCO) - 02 47 36 81 45

Renseignements pédagogiques (mercredi après-midi) : Muriel TITARD - 02 47 51 86 04

Tarif 2014/2015 : I 190 € nets + Droits annuels d'inscription à l'université : 189,10 €
Financement individuel : 920 € + Droits d'inscription



Diplôme d'Université Art-thérapie

ART THÉRAPIE

Programme

- Module 1 : art-thérapie : rappels généraux
Présentation générale de l'art-thérapie,
Exigences méthodologiques scientifiques,
Rédaction d'un article scientifique (généralités).
- Module 2 : Protocoles thérapeutiques
Indications en art-thérapie,
Présentation scientifique d'une étude de cas,
Présentation des thèmes d'articles par les stagiaires.
- Module 3 : Fondements et recherche scientifique
Épistémologie artistique,
Évaluation en art-thérapie,
Présentation des plans d'articles.
- Module 4 : Législation et repères administratifs de la profession
Législation se rapportant à l'Art et à l'art-thérapie,
Règles statutaires de la profession,
Assurances et déontologie professionnelle,
Exposé oral des articles par les stagiaires.

Validation

- Rédaction d'un article scientifique ou administratif (environ 7 pages) soumis à publication ou à communication sur un sujet spécialisé en accord avec l'un des axes du D.U. et après accord du responsable pédagogique ou scientifique du DU,
- Validation du stage pratique par le directeur de stage,
- Présentation orale devant un jury de 2 personnes minimum présidé par le responsable universitaire ou scientifique du diplôme universitaire,
- Assiduité et présence obligatoire aux différentes sessions (95% minimum).

Responsables

Responsable pédagogique : Pr Daniel Alison, Professeur à l'université de Tours, Praticien Hospitalier au CHRU de Tours.

Co-Responsable : Fabrice Chardon, Directeur d'enseignement et de recherches de l'Ecole d'art-thérapie de Tours - AFRATAPEM, Docteur en psychologie et art-thérapeute diplômé d'université.

L'équipe pédagogique est composée d'universitaires et d'art-thérapeutes professionnels.

Service Universitaire de Formation Continue

60 rue du Plat d'étain - BP 12050
37020 TOURS Cedex I
sufco@univ-tours.fr
Tél. : 02 47 36 81 31
<http://formation-continue.univ-tours.fr>



L'après DU d'art-thérapie

Spécialisation en Musicothérapie, Edugraphie,
Arts corporels et thérapie, Arts plastiques et thérapie

CESAM - Centre d'Etudes Supérieures en Art et Médecine
Séminaires et laboratoire de recherche

Informations www.art-therapie-tours.net

Informations mises à jour le 15 septembre 2015 et susceptibles d'évolutions.

Les tarifs s'appliquent aux formations de l'année universitaire 2014-2015. Les prix sont nets, la formation continue universitaire n'étant pas soumise à la TVA. Les règlements sont à effectuer à l'ordre de l'agent comptable de l'université de Tours. Les formations se déroulent selon les règles universitaires en vigueur à la date de démarrage.

Elles sont organisées sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Conformément à la législation, elles font l'objet soit d'une convention de formation continue (prise en charge par une entreprise ou un financeur institutionnel), soit d'un contrat de formation professionnelle (prise en charge individuelle).

Les descriptifs de ce document ne constituent pas des éléments contractuels.